

Nouvelles fraîches



2025-05-22

Volume 11, numéro 4

Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue

Immeuble Albert Allain, 970, avenue Larivière, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4K5

Tél. : 819 762-0833, abitibi-temiscamingue@upa.qc.ca

www.abitibi-temiscamingue.upa.qc.ca

Publipostage 40015960

Un potentiel agricole presque infini

Une étude commandée par la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue confirme ce que plusieurs pressentaient depuis longtemps : notre région envoie plus d'argent à Québec que ce qu'elle reçoit en retour. En agriculture, cette réalité du désengagement gouvernemental envers les régions se fait aussi sentir. Québec a coupé certains programmes pourtant essentiels pour le développement agricole des régions périphériques.

Prenons le programme de drainage et de chaulage. Dans une jeune région agricole comme la nôtre, il s'agissait d'un outil fondamental pour améliorer la qualité de nos sols. Contrairement aux terres du sud du Québec, les nôtres étaient encore des forêts vierges il y a à peine un siècle. Ce programme était bien implanté, apprécié et utilisé par nos producteurs. Pendant que le Québec se retire de ces initiatives structurantes, l'Ontario investit des millions dans le drainage agricole du Nord-Est ontarien. À terme, ces investissements rendront leurs producteurs plus compétitifs que les nôtres. Voilà pourquoi nous

continuons d'interpeller le gouvernement sur cette question.

Lors de notre dernière AGA, nos délégués ont adopté une résolution réclamant un programme spécifique pour les 34 MRC dites prioritaires par le ministère de l'Agriculture. Les cinq MRC de l'Abitibi-Témiscamingue figurent sur cette liste. Ce n'est pas un caprice, c'est une nécessité. Cette proposition a par la suite été adoptée unanimement au Congrès général de l'UPA à Québec.

Pourquoi ne pourrions-nous pas obtenir des programmes spécifiques aux régions? Dans certains cas, le gouvernement distingue déjà les différents programmes. Par exemple, pour l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales, le Québec a créé une grille à quatre niveaux selon la localisation des entreprises agricoles. Résultat? Un producteur du Témiscamingue qui diversifie ses cultures recevra 120 \$ par hectare, tandis que son homologue des Laurentides, pour une même pratique bénéfique pour l'environnement, obtiendra 266 \$, soit plus du double.

Je n'en démords pas. Il faut continuer d'investir dans nos entreprises agricoles, mais encore faut-il que le gouvernement soit au rendez-vous.

Chaque jour, je constate l'immense potentiel agricole de l'Abitibi-Témiscamingue. Nous avons des producteurs passionnés, talentueux, qui maîtrisent de mieux en mieux cette terre si particulière. Et pourtant, certains à Québec semblent encore percevoir notre territoire comme peu propice à l'agriculture. C'est faux. Nous avons appris à la cultiver, à la valoriser, et nous en tirons des produits de grande qualité. Certes, notre climat est plus rigoureux et notre saison est plus courte, mais notre agriculture s'y est adaptée et est prometteuse.

En terminant, je souhaite une excellente saison à tous les producteurs et productrices de la région. Votre travail est essentiel. Votre courage force l'admiration. Continuons à croire en notre terre.

Merci à tous et toutes!

Pascal Rheault, président



La Confédération à la rencontre des producteurs

par David Prince

Le 6 mai dernier, les producteurs et productrices de la région étaient invités à rencontrer, par Zoom, la deuxième vice-présidente de l'Union des producteurs agricoles et productrice de pommes dans les Cantons-de-l'Est, Stéphanie Levasseur, dans le cadre de la Tournée de la Confédération. M^{me} Levasseur avait participé à la réunion du conseil d'administration de la fédération régionale en matinée, en plus de rencontrer les médias régionaux.

L'objectif de la rencontre était notamment de discuter des principaux dossiers de l'Union et de répondre aux questions des producteurs de la région.

Commerce international

Évidemment, la situation du commerce international et de la menace qui pèse sur la gestion de l'offre, en lien avec la renégociation de l'ACEUM, a fait partie des discussions. Pour l'instant, aucun tarif américain ne s'applique sur les produits agricoles canadiens. Par contre, les tarifs chinois

sur le tourteau et l'huile de canola, sur le soya, ainsi que sur le porc, font mal dans ces productions. Ces tarifs ont été mis en place après que le Canada ait imposé des tarifs de 100 % sur les voitures électriques chinoises.

M^{me} Levasseur a fait valoir que le président de l'Union, Martin Caron, siège au Conseil sur les relations canado-américaines, qui vise à conseiller le premier ministre Mark Carney dans ses relations avec les États-Unis. L'UPA est donc très bien placée pour faire entendre ses positions.

Dans le but de faire face à d'éventuels tarifs sur les produits agricoles, l'UPA exige une série de mesures, notamment un allègement administratif et réglementaire ainsi qu'une aide financière directe et spécifique à la réalité des entreprises touchées par le conflit.

Outre le sujet du commerce international, M^{me} Levasseur a

également discuté des thèmes suivants avec les producteurs :

- Prioriser le développement organisationnel;
- Favoriser un environnement d'affaires compétitif;
- Assurer la pérennité des entreprises;
- Protéger le territoire et les activités agricoles.



La deuxième vice-présidente de l'UPA, Stéphanie Levasseur, et le président de la fédération régionale de l'UPA, Pascal Rheault, lors du point de presse qui a précédé la Tournée de la Confédération.

Les inscriptions pour les programmes Agri prolongées en raison de l'instabilité des marchés

par David Prince

La Financière agricole du Québec (FADQ) a annoncé que la date limite d'inscription aux programmes Agri-stabilité et Agri-Québec Plus, pour l'année de participation 2025, est prolongée de trois mois en raison des incertitudes auxquelles fait face le secteur agricole actuellement.

Ainsi, la date limite d'inscription, initialement fixée au 30 avril 2025, est reportée au **31 juillet 2025**, vous accordant un délai supplémentaire pour finaliser votre inscription auprès de votre **centre de services** de la

FADQ. Cette mesure s'applique à toutes les productions agricoles sans exception.

Rappelons que le programme **Agri-stabilité** protège le revenu global de votre entreprise contre les risques du marché et les catastrophes naturelles. Ce programme, disponible pour la majorité des productions agricoles, se base sur vos données financières et stabilise votre marge de production en cas de baisse des revenus ou d'augmentation des dépenses.

Agri-Québec Plus offre une aide financière complémentaire aux entreprises agricoles québécoises participant à Agri-stabilité. Ce programme cible spécifiquement les produits agricoles non couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) ou par la gestion de l'offre. Pour de plus amples informations, visitez le site Web de la FADQ.



Votre président reçoit la Médaille régionale

par David Prince

La Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue tient à féliciter son président, Pascal Rheault, qui a reçu la Médaille régionale de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT) pour son engagement envers la région dans plusieurs secteurs d'activité, notamment son implication dans le monde municipal, agricole et forestier, à titre de maire de Sainte-Georgette-Manneville depuis 2008 et président de l'UPA régionale depuis 2018.

En plus de son rôle de maire, Pascal Rheault, un ancien producteur laitier, maintenant producteur de grains et forestier, est président de la fédération régionale de l'UPA depuis 2018. Il a auparavant été président des Producteurs de grains d'Abitibi-Témiscamingue et administrateur aux Producteurs de lait d'Abitibi-Témiscamingue.

Peu importe où il s'implique, M. Rheault est toujours un fier défenseur du monde agricole. Il a toujours à cœur que l'agriculture soit reconnue comme une priorité en région et au Québec, car comme il le dit souvent : « Tout le monde doit manger trois fois par jour. C'est la base ».

À titre de président de la fédération régionale de l'UPA, il a notamment dirigé les mobilisations régionales de 2023 et 2024. Des producteurs et productrices agricoles de toute la région avaient alors manifesté dans les rues de Rouyn-Noranda afin de mettre en lumière la hausse des taux d'intérêt, la hausse du coût

des intrants et la baisse du revenu net en agriculture. Une réalité qui est toujours présente en 2025.

M. Rheault s'est également battu en 2023 et 2024, afin que les producteurs et productrices de la région, touchés par la terrible sécheresse et les feux de forêt de l'été 2023, puissent être indemnisés adéquatement. Après des mois de représentations, l'assurance récolte a été bonifiée de 2,5 millions de dollars (M\$) et une initiative ministérielle a finalement été conclue en juin, permettant de verser un montant additionnel de 2 321 770 \$ à 140 entreprises de la région.

Sous son règne, entre 2019 et 2024, le programme de drainage et chaulage, qui était un bel acquis pour l'agriculture régionale, a permis de drainer 4 722 hectares de terres agricoles en région, pour un montant de près de 2,5 M\$. M. Rheault et la fédération régionale travaillent actuellement pour que le gouvernement reconduise ce programme, très populaire et efficace pour l'agriculture régionale.

Parmi les autres dossiers qui ont occupé M. Rheault, citons notamment les ponts en limitation de charge à Mont-Brun où des



Les cinq préfets de la région ont remis la distinction à Pascal Rheault, en présence du journaliste Pierre-Olivier Zappa, qui a présenté une conférence lors de l'événement.

entreprises agricoles se sont retrouvées enclavées en 2021 et la négociation de l'entente encadrant le reboisement des terres agricoles, signée en juillet 2020.

À titre de président de la fédération régionale de l'UPA, M. Rheault siège au conseil général de l'UPA, à la Table des présidents des fédérations régionales, au comité de l'assurance récolte foin, à la Table de travail sur l'agroenvironnement et l'atténuation des gaz à effet de serre et la Table des présidents des Collectifs régionaux en formation agricole. Il a été élu en décembre dernier comme administrateur au Fonds de défense professionnelle de l'UPA.

À noter que le mandat de M. Rheault, à titre de président de la fédération régionale de l'UPA, est valide jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de l'UPA, prévue en octobre prochain, où il y aura élection à la présidence.

Par cette reconnaissance de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue, c'est aussi le secteur agricole qui rayonne!

Deux journées bovines remplies de savoir et de partage

par Justine Beaulieu Gagné

La Journée bovine 2025 et la Journée de manipulation des bovins, organisées en partenariat avec le MAPAQ, le Collectif en formation agricole de l'Abitibi-Témiscamingue et le Syndicat des producteurs de bovins d'Abitibi-Témiscamingue, ont offert aux producteurs de la région deux journées riches en contenu technique et en échanges.

Journée bovine 2025 – Visites, conférences et nouveautés

Près de 70 producteurs et productrices se sont réunis pour la première journée. En matinée, le groupe a visité l'entreprise Le Cheptel des frères Bégin, où ils ont pu découvrir les deux futurs aménagements de sites d'hiverne-



ment. La présentation de Bernard Doré, l'agronome des frères Bégin, a été très bien accueillie, suscitant de nombreuses discussions.

En après-midi, à l'aréna de Sainte-Germaine-Boulé,

les participants ont assisté à des présentations sur les implants et la médecine préventive. Par la suite, des conférences sur les EPD et le choix de taureaux, ainsi que les programmes d'insémination du CIAQ, ont complété l'horaire. Une journée bien remplie, saluée pour la qualité des contenus et la participation dynamique des producteurs venus de partout en Abitibi-Témiscamingue.

Journée de manipulation des bovins – Apprentissage technique en petit groupe

La deuxième journée, réservée à un groupe restreint de 15 partici-



pants et participantes, a permis un apprentissage plus technique et pratique. Le vétérinaire Frédéric Tremblay a d'abord offert une présentation approfondie sur la manipulation sécuritaire et efficace des bovins. En après-midi, les participants ont pu mettre en pratique leurs apprentissages directement au Cheptel des frères Bégin, dans un environnement réel et stimulant.

Ces deux journées ont permis de renforcer les connaissances des producteurs et de stimuler l'échange entre pairs. Merci à tous ceux et celles qui ont participé et contribué à la réussite de l'événement!

Une assurance collective adaptée au secteur agricole

Il est possible pour les entreprises agricoles d'obtenir une assurance collective grâce à une entente développée par AGRICarrières, en collaboration avec des partenaires spécialisés. Cette initiative vise à répondre aux besoins particuliers du secteur agricole. Le régime d'assurance proposé se veut flexible, abordable et accessible, permettant aux employeurs d'offrir une protection de base à leurs employés, avec la possibilité d'ajouter certaines options selon les besoins. Ce type d'avantages peut aussi contribuer à la rétention du personnel en valorisant les conditions de travail. **Pour connaître les modalités du régime, les critères d'admissibilité et les étapes pour y adhérer, veuillez numériser le code QR ci-contre.**





La Ferme Valsy ouvrira ses portes

**La 21e édition des Portes ouvertes
Mangeons local aura lieu le
7 septembre prochain, à la Ferme
Valsy, à Fabre au Témiscamingue.**

Sylvain Baril et Valérie Bernard, copropriétaires, seront heureux de faire découvrir leur production de lait et de grains. Plusieurs activités sur place, comme la tournée au champ, visite de la ferme, labyrinthe de maïs, Kasscrout, jeux gonflables, etc.

Les Portes ouvertes

**MANGEONS
LOCAL**
Plus que jamais!



L'Union
des producteurs
agricoles
Abitibi-Témiscamingue



**Pour devenir bénévole, écrivez à:
dprince@upa.qc.ca**

Rappel – Règlementation sur les extincteurs portatifs

par Yan Thibodeau

Inspection annuelle obligatoire

- Doit être effectuée par une personne ou une entreprise spécialisée.
- Dans les garages avec soudure : un registre d'inspection visuelle mensuelle est requis.

Types d'extincteurs

- Type A : feux de combustibles solides (bois, papier).
- Type B : feux de liquides inflammables (huile, essence).
- Type C : feux d'origine électrique (appareils branchés).

Utilisez le type adapté selon vos activités.

Durée de vie et entretien

- Usage unique : durée de vie de six ans, à remplacer selon la date de péremption.
- Rechargeable : doit être vidé et rempli périodiquement selon les directives du fabricant.

Pour plus d'information, contactez Yan Thibodeau, conseiller en santé-sécurité, au Centre d'emploi agricole, au 819 762-0833, poste 4304, ou à ythibodeau@upa.qc.ca.



Cajoler ses sols

Présentation de la conférence

« **Système intelligent de diagnostic et de recommandation d'application calcique pour la régénération des sols acidifiés en Abitibi-Témiscamingue** »



Par M. Lotfi Khiari, Ph. D., professeur gestion des sols et des fertilisants, Université Laval

À la Ferme Danicard

4181, rang Gauvin
Rouyn-Noranda (secteur Cloutier)



Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site suivant :

<https://lepointdevente.com/billets/activiteauchamp>

Vous pouvez également vous inscrire par courriel à dprince@upa.qc.ca.



6 août 2025, 10 h

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 25 JUILLET



Gratuit pour les producteurs

30 \$ pour les intervenants (taxes en sus)



Êtes-vous admissible au crédit de cotisation? par David Prince

Saviez-vous qu'il était possible d'obtenir un crédit de cotisation à l'UPA tout en conservant les privilèges d'être membre de votre syndicat?

Il est possible de l'obtenir si vous respectez les conditions d'admissibilité suivantes :

- Être considéré comme un producteur indivisaire et enregistré en tant que ferme à cotisation double pour l'année 2025 (932 \$) et prévoir un revenu agricole brut de moins de 25 000 \$;
- Être en conformité avec le règlement sur les cotisations en ayant acquitté ses cotisations et intérêts à l'UPA, incluant une cotisation simple pour 2025;
- Remplir le formulaire de demande et l'expédier à l'UPA avant le 31 octobre 2025. **Le formulaire est accessible en numérisant le code QR ci-contre;**
- Faire la démonstration de revenus agricoles bruts de 25 000 \$ ou moins pour l'année 2025 en transmettant les

documents requis avant le 31 juillet 2026.

Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de la fédération régionale de l'UPA ou en téléphonant au 450 679-0540, poste 8534.



Lancement de VIAbudget : un nouvel outil pour propulser la gestion agricole

Le 14 mai dernier, VIA Pôle d'expertise en services-conseils agricoles lançait officiellement **VIAbudget**, un logiciel de suivi budgétaire conçu spécialement pour les conseillers et conseillères en gestion qui accompagnent les producteurs et productrices agricoles. Pensé pour refléter la réalité du terrain, VIAbudget permet une planification financière plus simple, efficace et personnalisée. Couplé à l'application mobile **VIAconseils**, il facilite les échanges avec les conseillers et l'accès en temps réel aux prévisions budgétaires.



Fruit d'une démarche collaborative, ce nouvel outil incarne l'innovation et la solidarité du réseau agricole québécois, avec pour ambition d'accroître la rentabilité et l'autonomie des entreprises agricoles d'ici. Parlez-en à votre conseiller! **Pour plus d'information, numérisez le code QR à gauche.**



Rendez-vous visible pour éviter les accidents routiers

par David Prince

Dans les dernières années, des véhicules agricoles ont été impliqués dans des accidents de la route. En début de saison, nous croyons qu'il est pertinent de rappeler quelques consignes de sécurité en lien avec le Code de la sécurité routière.

Visibilité et signalisation

Rappelons que tout véhicule agricole circulant à moins de 40 km/h doit arborer un panneau triangulaire orange à l'arrière. De nuit ou par faible visibilité, des réflecteurs rouges et un feu de position sont requis. Les équipements larges qui excèdent les normes, comme les vis à grain dépassant 2,6 mètres de largeur, nécessitent un permis spécial de circulation délivré par le ministère des Transports.

Permis de conduire

Les conducteurs doivent évidemment posséder un permis valide. Un permis de classe 5 permet de conduire des tracteurs agricoles et certaines machines automotrices, tandis qu'un

permis de classe 8 autorise uniquement la conduite de tracteurs agricoles.

Immatriculation et dimensions

Les tracteurs de ferme sont exempts d'immatriculation, mais les remorques de ferme, comme les épandeurs à fumier, doivent être immatriculés. Les machines agricoles peuvent excéder la largeur standard de 2,6 mètres jusqu'à 7,5 mètres, mais un permis spécial doit alors être délivré. Pour les vis à grain dépassant 5,3 mètres, un véhicule escorte doit accompagner la vis à grain à l'avant. Si la vis à grain excède 7 mètres, un véhicule escorte doit l'accompagner à l'avant et à l'arrière, de jour comme de nuit.

Arrimage et chargement

Les charges doivent être bien arrimées pour éviter tout déplacement ou détachement. Certaines exemptions



s'appliquent aux véhicules de ferme circulant à moins de 40 km/h, à condition que la cargaison soit confinée et immobilisée.

La sécurité routière est une responsabilité partagée. Les agriculteurs doivent s'assurer que leur équipement est conforme aux normes pour garantir leur sécurité et celle des autres usagers de la route.

Une année de plus pour propulser le bioalimentaire en Abitibi-Témiscamingue

par Mélyna Rouleau, CLD Abitibi

Amos, 20 mai 2025 – Le CLD Abitibi, en collaboration avec les membres de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue (ESDBAT), est fier d'annoncer que l'entente est prolongée pour une année supplémentaire. Ce prolongement s'accompagne d'une réinjection de 530 000 \$ provenant du MAPAQ et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, portant l'enveloppe totale des projets à plus de 770 000 \$ pour 2025.

Les partenaires réaffirment leur appui au secteur bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue

Cette prolongation témoigne de la confiance des partenaires envers le dynamisme du secteur bioalimentaire régional. Le succès des initiatives des dernières années, jumelé à l'engagement constant des acteurs du milieu, a convaincu les partenaires de poursuivre les efforts en investissant à nouveau de manière significative. Cet appui témoigne également de l'importance stratégique que revêt le secteur bioalimentaire pour le développement économique et durable de l'Abitibi-Témiscamingue.

« Une entente sectorielle est un outil de développement, un levier financier intéressant pour répondre de manière structurante aux besoins du milieu... l'entente en bioalimentaire a été l'une des premières ententes signées en région, c'est donc avec une grande fierté que nous annonçons cette prolongation! Le travail amorcé a déjà fait ses preuves, c'est donc dans un esprit de continuation et avec la volonté de répondre aux réalités propres à nos territoires que nous poursuivons cet engagement », mentionne Jaclin Bégin, président de

la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue et préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest

Une programmation étoffée pour 2025

Au total, sept nouveaux projets structurants viendront s'ajouter aux quatre initiatives déjà planifiées. Ils viseront notamment à renforcer l'innovation, à favoriser les circuits courts, à promouvoir les produits régionaux et à soutenir les pratiques durables. Les projets soutenus sont :

- Transformation numérique à la ferme;
- Extension de l'initiative Prévention agricole +;
- Mise en place d'un projet pilote structurant pour la mise en marché de proximité;
- Élaboration d'une campagne de promotion pour les viandes produites et commercialisées localement;
- Réalisation d'activités de maillage permettant aux producteurs de viandes de rejoindre les marchés HRI;
- Réalisation d'activités de maillage permettant aux producteurs de rejoindre les CPE de la région;
- Soutien d'un agent de démarchage de proximité;
- Atelier de formation pour les producteurs de viandes « Boucherie 101 »;
- Soutien aux projets des PDZA de toutes les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue.

Des mesures de soutien ciblées pour répondre aux besoins du terrain

Afin d'appuyer concrètement les entreprises bioalimentaires dans leurs défis quotidiens, trois mesures de

soutien spécifiques seront lancées à compter du 2 juin 2025. Ces mesures visent à améliorer les conditions de production et à alléger certaines contraintes logistiques et financières.

Mesure de soutien temporaire pour l'aide au transport en Abitibi-Témiscamingue

Cette mesure d'aide financière temporaire vise à soutenir la compétitivité des entreprises de la région qui commercialisent de la viande en réduisant les coûts liés au transport des animaux et des carcasses. Elle encourage ainsi les producteurs à valoriser et commercialiser leur propre viande, favorisant un circuit court et un développement économique local. Pour plus d'information, rendez-vous au <https://cldabitibi.com/aides-financieres/transport/>.

Mesure de soutien pour le chaulage

Cette mesure d'aide financière vise l'amélioration de la santé des sols et la productivité des terres agricoles, en soutenant financièrement les producteurs dans l'achat de chaux agricole. Pour plus d'information, rendez-vous au <https://cldabitibi.com/aides-financieres/chaulage/>.

Mesure de soutien à l'achat d'équipements pour la production horticole

Cette mesure de soutien cherche à favoriser l'efficacité du travail et l'autonomie des petites exploitations horticoles, en facilitant l'acquisition d'équipements adaptés à leur réalité qui ne sont pas couverts par les programmes actuellement disponibles. Pour plus d'information, rendez-vous au <https://cldabitibi.com/aides-financieres/outils/>